

Date de la convocation: 10/09/2024

Date de l'annonce publique: 10/09/2024

Présents Luc Feller, bourgmestre et président
Roger Negri, Ed Buchette et Francine Closener, échevins
Yannick Beck, Jean Beissel, Djuna Bernard, Sven Bindels, Georgia Drosou, Simone Frank, Elaine Jensen, Tom Kerschenmeyer, Jessica Klopp, Adèle Schaaf-Haas et Nadine Schmid, conseillers
Nico Bontemps, secrétaire communal

Excusé(s)

Vote public Elaine Jensen

**Votant par
procuration**

Ordre du jour

1. Approbation:
 - a) d'un contrat de fourniture de chaleur relatif à la nouvelle centrale de cogénération biomasse ;
 - b) d'une convention relative à la mise en place et au financement d'un service d'accompagnement scolaire dénommé « Super Senior » ;
 - c) d'une convention portant sur des parcelles inscrites au cadastre de la commune de Mamer, section C de Holzem, sous les n° 625/2553, 690/2563 et 692/2564, aux lieux-dits « in den Kneppen » et « Im Brill » (Protection de la nature - SICONA).
2. Projets et devis: 4/410/221313/99001 – Travaux extraordinaires de mise en état de la voirie rurale en 2024.
3. Urbanisme et aménagement du territoire: Confirmation de la décision de renonciation au droit de préemption prise par le collège des bourgmestre et échevins sur les parcelles inscrites au cadastre de la commune de Mamer, section A de Mamer-Nord sous les numéros 685/5199 et 685/5200, au lieu-dit « rue du Baerendall ».
4. Congé politique: Répartition du congé politique supplémentaire.
5. Etat civil: Adoption d'un règlement fixant les lieux de célébration de mariages et de déclaration de partenariats civils.
6. Pacte Nature: Décision relative à l'augmentation de la résilience des forêts de la commune de Mamer.
7. Office social commun à Mamer: Avis relatif à une décision prise par le conseil d'administration de l'office social commun à Mamer.
8. Vivre-ensemble interculturel: Nomination de membres du comité de pilotage du pacte communal.
9. Commissions consultatives: Démission d'un membre de l'Equipe Climat et de l'Equipe Pacte Nature.
10. Finances communales:
 - a) approbation de titres de recette ;
 - b) approbation du tableau des modifications budgétaires portant sur l'exercice 2024.
11. Informations, divers et questions émanant des conseillers communaux.
12. Affaires de personnel: Création d'un poste d'employé communal dans la catégorie d'indemnité D, groupe d'indemnité D1, sous-groupe administratif.
13. Affaires de personnel (**huis clos**):
 - a) nomination d'un d'employé communal (m/f/d) dans la catégorie d'indemnité D, groupe d'indemnité D1, sous-groupe administratif ;
 - b) promotion d'un fonctionnaire dans la catégorie de traitement D, groupe de traitement D1, sous-groupe attributions particulières – agent municipal dirigeant ;
 - c) promotion d'un fonctionnaire dans la catégorie de traitement D, groupe de traitement D1, sous-groupe attributions particulières – agent municipal dirigeant ;
 - d) démission (départ à la retraite) d'un fonctionnaire de la catégorie de traitement C, groupe de traitement C1, sous-groupe administratif.

Suite à une mise à jour de l'ordre du jour le 13/09/2024, le conseil communal évacue les points ci-après:

1. Approbation:
 - a) d'un contrat de fourniture de chaleur relatif à la nouvelle centrale de cogénération biomasse ;
 - b) d'une convention relative à la mise en place et au financement d'un service d'accompagnement scolaire dénommé « Super Senior » ;
 - c) d'une convention portant sur des parcelles inscrites au cadastre de la commune de Mamer, section C de Holzem, sous les n° 625/2553, 690/2563 et 692/2564, aux lieux-dits « in den Kneppen » et « Im Brill » (Protection de la nature - SICONA).
2. Projets et devis: 4/410/221313/99001 – Travaux extraordinaires de mise en état de la voirie rurale en 2024.
3. Urbanisme et aménagement du territoire: Confirmation de la décision de renonciation au droit de préemption prise par le collège des bourgmestre et échevins sur les parcelles inscrites au cadastre de la commune de Mamer, section A de Mamer-Nord sous les numéros 685/5199 et 685/5200, au lieu-dit « rue du Baerendall ».
4. Congé politique: Répartition du congé politique supplémentaire.
5. Etat civil: Adoption d'un règlement fixant les lieux de célébration de mariages et de déclaration de partenariats civils.
6. Pacte Nature: Décision relative à l'augmentation de la résilience des forêts de la commune de Mamer.
7. Office social commun à Mamer: Avis relatif à une décision prise par le conseil d'administration de l'office social commun à Mamer.
8. Vivre-ensemble interculturel: Nomination de membres du comité de pilotage du pacte communal.
9. Commissions consultatives: Démission d'un membre de l'Equipe Climat et de l'Equipe Pacte Nature.
10. Finances communales:
 - a) approbation de titres de recette ;
 - b) approbation du tableau des modifications budgétaires portant sur l'exercice 2024.
11. Circulation: Confirmation d'un règlement de circulation d'urgence temporaire d'une validité supérieure à 72 heures – 94, route d'Arlon à Mamer – Prolongation.
12. Motion déposée par le parti « déi gréng » : Pour un réseau cyclable cohérent, rapide et sécurisant dans la Commune de Mamer en priorisant un accès facile vers les Ecoles.
13. Informations, divers et questions émanant des conseillers communaux.
14. Affaires de personnel: Création d'un poste d'employé communal dans la catégorie d'indemnité D, groupe d'indemnité D1, sous-groupe administratif.
15. Affaires de personnel (huis clos):
 - a) nomination d'un d'employé communal (m/f/d) dans la catégorie d'indemnité D, groupe d'indemnité D1, sous-groupe administratif ;
 - b) promotion d'un fonctionnaire dans la catégorie de traitement D, groupe de traitement D1, sous-groupe attributions particulières – agent municipal dirigeant ;
 - c) promotion d'un fonctionnaire dans la catégorie de traitement D, groupe de traitement D1, sous-groupe attributions particulières – agent municipal dirigeant ;
 - d) démission (départ à la retraite) d'un employé communal de la catégorie de traitement C, groupe de traitement C1, sous-groupe administratif.



Point de l'ordre du jour: 1. a)	Approbation d'un contrat de fourniture de chaleur relatif à la nouvelle centrale de cogénération biomasse	n.c. : 153
--	--	-------------------

Le conseil communal,

Après en avoir délibéré conformément à la loi,

unanimentement

approuve le contrat de fourniture de chaleur relatif à la nouvelle centrale de cogénération biomasse à Mamer, signé le 09/09/2024 entre le collège échevinal et la société LUXENERGIE s.a., établie à L-1855 Luxembourg, 23, avenue J.F. Kennedy.

Point de l'ordre du jour: 1. b)	Approbation d'une convention relative à la mise en place et au financement d'un service d'accompagnement scolaire dénommé « Super Senior »	n.c. : 154
--	---	-----------------------

Le conseil communal,

Après en avoir délibéré conformément à la loi,

unanimement

approuve la convention signée le 04/09/2024 entre le collège échevinal et l'association « Mouvement pour l'Égalité des Chances pour tous – MEC a.s.b.l. », établie à L-6434 Echternach, 9, rue André Duchscher.

Point de l'ordre du jour: 1. c)	Approbation d'une convention portant sur des parcelles inscrites au cadastre de la commune de Mamer, section C de HOLZEM, sous les n° 625/2553, 690/2563 et 692/2564 aux lieux-dits « in den Kneppen » et « Im Brill » (Protection de la nature - SICONA)	n.c. : 155
--	--	-----------------------

Le conseil communal,

Après en avoir délibéré conformément à la loi,

unanimement

approuve la convention signée le 21/08/2024 entre le collège échevinal et XX, dans l'intérêt d'une mesure de revitalisation du cours d'eau « Mamer » fait par le SICONA-Sud-Ouest sur les parcelles de terrain inscrites au cadastre de la commune de Mamer, section C de HOLZEM, sous les n° 625/2553, 690/2563 et 692/2564 aux lieux-dits « In den Kneppen » et « Im Brill ».

Point de l'ordre du jour: 2.	Projets et devis: 4/410/221313/99001 – Travaux extraordinaires de mise en état de la voirie rurale en 2024	n.c. : 156
-------------------------------------	---	-----------------------

Le conseil communal,

Après en avoir délibéré conformément à la loi,

unanimement

approuve le projet et devis au montant total de 19.500,00 € TTC pour des travaux extraordinaires de mise en état de la voirie rurale en 2024.

Point de l'ordre du jour: 3.	Urbanisme et aménagement du territoire: Confirmation de la décision de renonciation au droit de préemption prise par le collège des bourgmestre et échevins sur les parcelles inscrites au cadastre de la commune de Mamer, section A de Mamer-Nord sous les numéros 685/5199 et 686/5200, au lieu-dit « rue du Baerendall »	n.c. : 157
-------------------------------------	---	-----------------------

Le conseil communal,

Après en avoir délibéré conformément à la loi,

unanimement

confirme la décision du collège des bourgmestre et échevins du 23/08/2024 portant renonciation à l'exercice du droit de préemption,

et

décide de renoncer à l'exercice du droit de préemption sur les parcelles inscrites au cadastre de la commune de Mamer, section A de Mamer-Nord sous les numéros 685/5199 et 686/5200, au lieu-dit « rue du Baerendall ».

Point de l'ordre du jour: 4.	Congé politique: Répartition du congé politique supplémentaire	n.c. : 158
-------------------------------------	---	-------------------

Le conseil communal,

Après en avoir délibéré conformément à la loi,

avec 10 voix « oui » et 5 « abstentions »

décide de répartir les 15 heures supplémentaires de congé politique par semaine prévues à l'article 3bis du règlement grand-ducal modifié du 06/12/1989 concernant le congé politique des bourgmestres, échevins et conseillers communaux comme suit :

Nom	Nombre d'heures
Jean BEISSEL	3
Tom KERSCHENMEYER	3
Nadine SCHMID	2
Simone FRANK	2
Elaine JENSEN	5

La présente est transmise pour information à l'autorité supérieure et aux intéressés pour leur servir de titre.

Point de l'ordre du jour: 5.	Etat civil: Adoption d'un règlement concernant les lieux de célébration de mariages et de déclaration de partenariats civils	n.c. : 159
-------------------------------------	---	-------------------

Le conseil communal,

Après en avoir délibéré conformément à la loi,

unanimement

arrête le règlement fixant les lieux de célébration de mariages et de déclaration de partenariats civils comme suit:

Art. 1^{er}. Objet

Le présent règlement fixe les lieux affectés à la célébration de mariages et à la déclaration de partenariats civils et les modalités d'organisation.

Art. 2. Lieux affectés

Sont affectés à la célébration de mariages et à la déclaration de partenariats civils les lieux suivants :

- la salle du conseil communal au Mamer Schloss, située à L-8252 Mamer, 1, Place de l'Indépendance ;
- la placette à l'arrière du Mamer Schloss, y compris l'espace de verdure entre la placette et le CIPA, situés à L-8252 Mamer, 1, Place de l'Indépendance ;
- la salle des fêtes à Holzem, située à L-8277 Holzem, 5, route de Garnich ;
- le centre culturel à Capellen, y compris la placette devant le centre culturel, situés à L-8310 Capellen, 51, route d'Arlon ;
- le site « Op der Drëps », situé sur la parcelle cadastrale n° 1583/0, section A de Mamer-Nord à Mamer ;

- f) le parc des Sports et des Loisirs, situé à L-8334 Capellen, 13. Rannerwee ;
- g) le centre culturel « Kinneksbond », situé à L-2010 Mamer, 4, um Kinneksbond.

La mise à disposition des lieux doit être coordonnée par le service en charge des réservations des salles communales en concertation avec le service en charge de l'état civil.

Art. 3. Dispositions générales

Pour la célébration de leur mariage ou de la déclaration de partenariat les futurs conjoints, voire partenaires, peuvent opter pour un des lieux affectés à l'article 2 sous réserve de la disponibilité des lieux et concernant les points b), d), e) et f) de l'article 2, en fonction des conditions météorologiques.

La célébration ou déclaration sera organisée au lieu défini par le collège échevinal et les cérémonies officielles sont limitées à 20 invités.

Art. 4. Respect des lieux

(1) En cas de dispersion de tout objet ou denrée, tels que riz, fleurs, confetti ou paillettes, les demandeurs sont responsables du nettoyage de lieux. Faute de s'y conformer, les frais de nettoyage seront refacturés aux demandeurs.

(2) Toute décoration doit être accordée au préalable par le collège des bourgmestre et échevins ou son délégué.

Art. 5. Tranquillité publique

Les dispositions législatives ou règlementaires en vigueur relatives aux nuisances sonores, au bruit et à la tranquillité publique et de voisinage sont à respecter dans le cadre des cérémonies ou des déclarations prévues par le présent règlement.

Art. 6. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur le 01/11/2024.

Point de l'ordre du jour: 6.	Pacte Nature: Décision relative à l'augmentation de la résilience des forêts de la commune de Mamer	n.c. : 160
-------------------------------------	--	-------------------

Le conseil communal,

Après en avoir délibéré conformément à la loi,

unanimement

retient de prévoir au prochain plan de gestion annuel de la forêt appartenant à la commune, d'augmenter l'âge de révolution et de préserver les vieux arbres aux fins de la régénération naturelle. La valeur indicative pour l'âge d'abattage a été fixée en collaboration avec l'Administration de la nature et des forêts à 220 ans pour les hêtres et à 260 ans pour les chênes.

Madame Schaaf-Haas quitte la séance pour répondre à d'autres obligations.

Point de l'ordre du jour: 7.	Office social commun à Mamer: Avis relatif à une décision prise par le conseil d'administration de l'office social commun à Mamer	n.c. : 161
-------------------------------------	--	-------------------

Le conseil communal,

Après en avoir délibéré conformément à la loi,

unanimement

émet un avis positif quant à la délibération du conseil d'administration de l'office social commun à Mamer du 27/06/2024 portant sur une nomination au poste d'agent régional d'inclusion sociale (ARIS) de 10 heures supplémentaires dans le cadre de la loi sur le revenu d'inclusion sociale (REVIS).

Point de l'ordre du jour: 8.	Vivre-ensemble interculturel: Nomination de membres du comité de pilotage du pacte communal	n.c. : 162
-------------------------------------	--	-----------------------

Le conseil communal,

Après en avoir délibéré conformément à la loi,

unanimement

nomme les membres du comité de pilotage comme suit:

Titre	Prénom	Nom	Fonction
Madame	Francine	CLOSENER	Échevine, membre du conseil communal
Monsieur	Roland	TRAUSCH	Président de la commission communale du vivre-ensemble interculturel
Madame	Kimi	MOSEL	Secrétaire de la commission communale du vivre-ensemble interculturel
Monsieur	Andjelko	MARKULIN	Président de l'a.s.b.l. Société Croate Luxembourg
Monsieur	Roland	TRAUSCH	Vice-président de l'a.s.b.l. FC Mamer 32
Monsieur	Bled	BEKTESHI	Coordinateur pacte communal

Madame Schaaf-Haas rejoint la séance.

Point de l'ordre du jour: 9.	Commissions consultatives: Démission d'un membre de l'Equipe Climat et de l'Equipe Pacte Nature	n.c. : 163
-------------------------------------	--	-----------------------

Le conseil communal,

Après en avoir délibéré conformément à la loi,

unanimement

accepte la démission de Madame Vanessa TARANTINI comme membre de l'Equipe Climat et de l'Equipe Pacte Nature et remercie l'intéressée de son engagement pour la cause publique.

Point de l'ordre du jour: 10. a)	Finances communales: Approbation de titres de recette	n.c. : 164
---	--	-----------------------

Le conseil communal,

Après en avoir délibéré conformément à la loi,

unanimement

approuve des titres de recette pour un montant de 9.322,12 € pour l'exercice 2023 et 12.199.687,37 € pour l'exercice 2024.

Point de l'ordre du jour: 10. b)	Finances communales: Approbation du tableau des modifications budgétaires portant sur l'exercice 2024	n.c. : 165
---	--	-------------------

Le conseil communal,

Après en avoir délibéré conformément à la loi,

unanimentement

- approuve le tableau des modifications budgétaires se rapportant à l'exercice 2024, dressé le 09/09/2024 à 12:57, lequel est annexé à la présente.
- constate que l'impact budgétaire des susdites modifications engendre une augmentation du bénéfice de 2.785.978,00 €.

Point de l'ordre du jour: 11.	Circulation: Confirmation d'un règlement de circulation d'urgence temporaire d'une validité supérieure à 72 heures – 94, route d'Arlon à Mamer – Prolongation	n.c. : 166
--------------------------------------	--	-------------------

Le conseil communal,

Après en avoir délibéré conformément à la loi,

unanimentement

confirme le règlement de circulation temporaire d'urgence d'une durée supérieure à 72 heures édicté le 10/09/2024 par le collège échevinal (réf. 2024-089) et arrête :

(1)

les prescriptions suivantes sont applicables jusqu'au vendredi 27/09/2024 à 17.00 heures:

- **La voie direction Capellen dans la route d'Arlon à Mamer devant la nouvelle résidence 94 est barrée.**
Cette prescription est indiquée par :
 - Les signaux D,2 « CONTOURNEMENT OBLIGATOIRE » dans la route d'Arlon à Mamer à la hauteur du chantier.
 - Les signaux A,4b « CHAUSSEE RETRECIE » dans la route d'Arlon à Mamer à la hauteur du chantier.
 - Les signaux A,15 « TRAVAUX » dans la route d'Arlon à Mamer à la hauteur du chantier.
- **Le stationnement est interdit sur la bande de stationnement devant les immeubles N°92-96, route d'Arlon à Mamer.**
Cette prescription est indiquée par le signal C, 18 « STATIONNEMENT INTERDIT ».
- **L'accès du trottoir, côté pair, sur la hauteur du chantier est interdit aux piétons.**
Cette prescription est indiquée par les signaux C,3g « INTERDICTION D'ACCES » dans la route d'Arlon à la hauteur du chantier.

La zone des travaux est sécurisée par des balises.

(2)

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi modifiée du 14/02/1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13/06/1994 relative au régime des peines.

Point de l'ordre du jour: 12.	Motion déposée par le parti « déi gréng » : Pour un réseau cyclable cohérent, rapide et sécurisant dans la Commune de Mamer en	n.c. : 167
--------------------------------------	---	-------------------

priorisant un accès facile vers les Ecoles

Le conseil communal,

Après en avoir délibéré conformément à la loi,

avec 10 voix « non » et 5 voix « oui »

rejette la motion déposée par le parti « déi gréng » : Pour un réseau cyclable cohérent, rapide et sécurisant dans la Commune de Mamer en priorisant un accès facile vers les Ecoles.

Point de l'ordre du jour: 13.	Informations, divers et questions émanant des conseillers communaux	n.c. : 168
--------------------------------------	--	-------------------

Le conseil communal,

entend les communications d'usage de Monsieur le bourgmestre et des échevins ainsi que les questions émanant des conseillers communaux, dont notamment les sujets ci-après:

Le collège répond aux questions écrites, soumises le 13/09/2024 par les membres du parti DP, concernant l'état du réseau de canalisations et d'eau dans la commune sur l'ensemble des trois localités de la commune, à savoir Mamer, Capellen et Holzem.

Monsieur le bourgmestre informe les membres du conseil communal que le site Internet est désormais disponible en deux langues : français et anglais.

Point de l'ordre du jour: 14.	Affaires de personnel: Création d'un poste d'employé communal dans la catégorie d'indemnité D, groupe d'indemnité D1, sous-groupe administratif	n.c. : 169
--------------------------------------	--	-------------------

Le conseil communal,

Après en avoir délibéré conformément à la loi,

unanimentement

décide la création d'un poste d'employé communal (m/f/d) dans la catégorie d'indemnité D, groupe d'indemnité D1, sous-groupe administratif.

Monsieur le bourgmestre Luc Feller prononce le huis clos.

**REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAL - SÉANCE DU 16/09/2024**

Administration Communale de MAMER



Tableau modification budgétaires
Comptabilité - Gestion du Budget

Article du Budget	Fonct.	Libellé de l'article	Justification sommaire de la demande de modification budgétaire	Montant des recettes ou des dépenses admises antérieurement	Recettes nouvelles recettes en plus dépenses en moins	Dépenses nouvelles dépenses en plus recettes en moins	Nouveaux montants	Décision du ministre Montants modifiés	Observations
2/036/791000/99	nbontemps	Recettes ordinaires restant à recouvrer des exercices antérieurs	Etat des recettes restant à recouvrir à la clôture de l'exercice 2023	0,00	128 646,00		128 646,00		
2/036/792000/99	nbontemps	Subsides et allocations ordinaires de l'Etat restant à recouvrer des exercices antérieurs	Etat des recettes restant à recouvrir à la clôture de l'exercice 2023	0,00	150 273,97		150 273,97		
2/120/748380/99	nbontemps	Autres remboursements		15 000,00	10 000,00		25 000,00		
2/170/744560/99	nbontemps	Fonds de dotation globale des communes	Suivant courrier du 02/05/2024 du ministère des Affaires Intérieures - actualisation du plan de paiement du FDGC suite au vote du budget de l'Etat 2024	38 980 000,00	2 590 000,00		41 570 000,00		
2/510/707230/99	nbontemps	Recettes en relation avec la prise en charge des coûts de nettoyage des déchets sauvages issus de produits du tabac par Valorkux	Circulaire 2024-008 relative à la prise en charge des coûts de nettoyage des déchets sauvages issus de filtres pour produits du tabac par Valorkux a.s.b.l.	0,00	14 133,03		14 133,03		
3/112/642800/99	mdossantos	Indemnités pour les membres des bureaux de vote	Augmentation de la valeur des jetons (réglement modifié du 19/03/2004 portant fixation des jetons de présence et des indemnités des personnes composant les bureaux de vote...)	20 000,00		1 925,00	21 925,00		
3/120/615212/99	nbontemps	Frais de déplacement - ADM	Déplacements imprévus.	200,00		1 000,00	1 200,00		
3/120/615241/99	nbontemps	Biergerzenter - Frais en relation avec l'organisation de mariages	Augmentation de mariages civils	6 500,00		1 000,00	7 500,00		
3/120/615241/99	nbontemps	Frais de réception en relation avec l'organisation d'inaugurations ou de vins d'honneur	Inaugurations et vins d'honneur imprévus	33 000,00		7 000,00	40 000,00		
3/120/618600/99	nbontemps	Frais de surveillance - accueil communal	Sécurisation nocturnes du Biergerzenter. Contrat séparé depuis 2024.	0,00		2 700,00	2 700,00		
3/130/612200/99	mdossantos	Entretien et réparations - Véhicules - STC	Réparations imprévues	3 000,00		5 000,00	8 000,00		
3/180/613300/99	nbontemps	Frais de compte	Frais Payconiq	2 500,00		1 000,00	3 500,00		
3/410/608114/99	mdossantos	Chauffage de bâtiments -	Mise en service du	0,00		4 000,00	4 000,00		

SIGI - Gescom - BUD_2010A_RPT - 2.0.2

Utilisateur: nbontemps.mamer, imprimé le 09.09.2024 12:57

Page 1 / 2

Administration Communale de MAMER



Tableau modification budgétaires
Comptabilité - Gestion du Budget

Article du Budget	Fonct.	Libellé de l'article	Justification sommaire de la demande de modification budgétaire	Montant des recettes ou des dépenses admises antérieurement	Recettes nouvelles recettes en plus dépenses en moins	Dépenses nouvelles dépenses en plus recettes en moins	Nouveaux montants	Décision du ministre Montants modifiés	Observations
001		Chaleur - Hall forestier	nouveau hall forestier						
3/430/608112/99	mdossantos	Electricité - Tourisme	Factures 2023 imputés sur 2024	1 000,00		500,00	1 500,00		
3/627/614100/99	mdossantos	Assurances sur véhicules - Ateliers		30 000,00		7 000,00	37 000,00		
3/630/608121/99	nbontemps	Fournitures d'entretien - Alimentation en eau	Installations dans de nouveaux lotissements Wéltgebond & Frounerbond.	60 500,00		25 500,00	86 000,00		
3/822/615300/99	mdossantos	Frais postaux et de télécommunications - HS		500,00		100,00	600,00		
3/839/608121/99	mdossantos	Autres loisirs - Fournitures d'entretien		750,00		350,00	1 100,00		
3/910/608122/99	nbontemps	Autre petit équipement - EF	Acquisition de 60 iPads avec accessoires (initialement la location était prévue au budget)	15 000,00		48 000,00	63 000,00		
3/910/611200/99	nbontemps	Location - Matériel informatique - EF	TFT sur location iPads	270 000,00	8 000,00		262 000,00		
4/532/240000/99	mdossantos	Primes de construction et de transformation à caractère écologique	Augmentation des demandes suite à la prolongation des conditions d'obtention de la subvention de l'Etat relatif à la subvention des installations photovoltaïques	111 516,22		10 000,00	121 516,22		
				Totaux :	2 901 053,00	115 075,00			

SIGI - Gescom - BUD_2010A_RPT - 2.0.2

Utilisateur: nbontemps.mamer, imprimé le 09.09.2024 12:57

Page 2 / 2